Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 25 Chaâbane 1445
6 Mars 2024

N° 29

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **508**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **508**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **508**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **508**
Avis aux créanciers..... **511**
Convocations
Sociétés anonymes **512**
Divers
Avis au public..... **514**
Rectificatifs **514**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

STE DIGIXIS SARL

Capital social : 2000 DT

Siège social : Immeuble Sarrah Les Berges du Lac - 1053

MF : 1318936 K/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 24/3/2014 enregistré à la recette des finances du Lac le 27/3/2014 sous le n°1472598 quittance n°M529469, il a été publié au centre national du registre des Entreprises.

Il a été décidé le transfert du siège social de l'Immeuble Sarrah les Berges du Lac 1053 à l'adresse suivante : 55 rue 18 Janvier Tunis App 3-4.

2024R00534SRLB2

STE DIGIXIS SARL

Capital social : 2000 DT

Siège social : 55 rue 18 Janvier Tunis App 3-4

MF : 1318936 K/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19/4/2022 enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif le 21/4/2022 sous le n°22700905 quittance n°M025659, il a été publié au centre national du registre des Entreprises le 29/02/2024.

Il a été décidé le transfert du siège social du 55 rue 18 Janvier Tunis App 3-4 à l'adresse suivante : Rue Ali Chhimi 2050 Hammam-lif.

2024R00535SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 22/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Béja le 22/02/2024 sous le n°24201507 quittance n°M014898, Madame Najouwa Ben Chaalia demeurant à cité le pin, Béja, a vendu à Monsieur Walid Bjaoui et Madame Sana Ibrahimi, demeurant au n°312 Béja l'avenir Béja Nord Béja 9000 l'ensemble du fonds de commerce de tout commerce, exploité dans le local sis à rue Khair-Eddine Béja, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, à l'étude de maître Marouani Sami, sis au 13 Bis (deuxième étage) avenue de la république Béja Sud Béja 9000, et ce dans un délai de vingt jours à partir de le date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : «Echourouk et Le Quotidien» datés le 29/02/2024.

2024400481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat rédigé le 6/02/2024 enregistré à la recette des finances Raoued le 26/02/2024 sous le n° d'enregistrement 24201108 quittance n°M028597, Mohammed Wassim Jlaiel titulaire de la CIN 08345803 a cédé le fonds de commerce de café catégorie 1 sis à la résidence essalam M2 n°4 cité el Ghazela à Zahia Mastouri titulaire de la CIN 00315730. Les oppositions seront faites auprès de l'acquéreur et ce dans le délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans le journal «Le Temps» du 01/3/2024.

2024400484FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé du 27/02/2024 enregistré à la recette des Finances de Kasserine le 28/02/2024 quittance n°M022945, n° d'enregistrement 1022945.

Alaeddine Omri a vendu à Ben Oun Anis la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue cité Manar Kasserine les oppositions doivent être faites dans les délais entre les mains de Ben Oun Anis.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 01/3/2024 N° IP 224 / 2499.

2024400495FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un G.D.A

Il a été constitué un groupement de développement dans le secteur agricole et de pêche :

1- Dénomination : Groupement de développement dans le secteur agricole, et de pêche "ELEVAGE CONCHYLICOLE A BIZERTE".

2- Activité : Services Agricoles

3- Siège : Port de Pêche Jarzouna - Bizerte 7021.

4- P.C.A : Fennira Nabil

5- Trésorier : Zaiter Akrem

6- Membre : Béjaoui Dalel.

2024R00502APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Hédi Ben Amor Barkache, demeurant à Rue Hédi Chaker Sahline, CIN n°04030089.

2) Kaies Ben Amor Barkache, demeurant à Rue Sakiet Sidi Youssef Sahline, CIN n°04175733.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts du titre foncier n°5871 Monastir d'une superficie de 5110 m², dénommé «JEBALI II» sis à la Zone Industrielle Sahline.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 655 783 D 520 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 3/4/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00292VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Hédi Ben Amor Barkache, demeurant à Rue Hédi Chaker Sahline, CIN n°04030089.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°6575 Monastir d'une superficie de 700 m², dénommé «MOUFIDA» sis à la Zone Industrielle Sahline.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 196 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 3/4/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00293VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le lundi 25/3/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Tarek Ben Mustapha Ferchichi, demeurant à Rue Taha Hessine Sousse - Khézama - Sousse, C I N n°04768014 (en sa qualité d'emprunteur).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse (MF : 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Les 860 parts indivises d'une totalité de 2923 parts dans le TF 53229 Sousse relatif à la propriété nommée «LATIFA 139», situé à Hergla gouvernorat de Sousse. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain constructible proche de la mer d'une superficie de 860 m² dans l'indivision d'un terrain d'une superficie globale de 2923 m² situé dans la zone UBa2 réservée aux résidences hôtelières à 60 m du DPM.

Le terrain est presque, pied dans l'eau vu que le lot le séparant de la plage sera incorporé dans le TF 53229 Sousse.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Deux cent six mille quatre cent dinars (206.400 ,000DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.404,442 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00294VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Saisie immobilière)

Partie poursuivante : Kamel Ben Fredj Chatti domicilié au n°29 Rue 1er juin, Msaken Commerçant Titulaire de la carte d'identité nationale n°02878088.

Partie poursuivie : Fradj Ben Fredj Chatti domicilié Rue 1er juin Msaken, travailleur Titulaire de la carte d'identité nationale n°04423655.

Avocat chargé des poursuites : Maître Ben Abdallah Chokri avocat à la cour de cassation demeurant à rue sœur Joséphine Trocadéro Sousse, titulaire de la carte d'identité CIN n°05530520 délivrée le 24/10/2013, M.F : 964645/S.

Le fondement juridique : Le jugement prononcé par le tribunal de première instance de Sousse 1 N° 15115 prononce le 17/3/2022 et notifié par l'huissier Chantou Wissem en date du 12/10/2023 p.v n°7194 et objet du certificat de non appel n°7683 du date de 17/11/2023.

Propriété à vendre :

L'objet de la saisie immobilière est le local situé à l'ancienne ville de Msaken limité par l'est rue sidi Ali Ben Khalifa, Nord Ibrahim ben Hassine, Ouest héritiers Nakouri par le sud Kamel Chatti c'est un local d'une

superficie de 08 m² avec une surface globale de 12 m² en tout suivant le rapport de l'expert Abou Hamed Bayar rédigé la 28/12/2021.

Date et lieux de la vente : la vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières près du Tribunal de Première Instance de Sousse le jeudi 4 avril 2024, à partir de 9 H du matin et suivantes.

Mise à prix : le prix initial est estimé suivant la proposition de l'expert Abou Hamed Bayer est de vingt et un mille dinars (21000.000 dt).

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Pour plus amples de renseignements; contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse ou bien le cabinet de l'avocat chargé.

Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignes le tiers (1/3) de la totalité de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations nécessaires.

2024S00296VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un terrain Non Bâti

Après la réduction de 40% du prix

Poursuivant : SOCIETE EL ATHIR SERVICES, en la personne de son représentant juridique, inscrite au registre commercial auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro B141261996, siège social Rue Khair-Eddine Pacha n°27 Tunis.

Partie poursuivie : Héritiers Hassen Ben Abderrazzak Kabboudi.

Résidants à : Rue de L'Environnement Zaouiet Kontech Jammel Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben El Bhouri, Houmet Trabelssia, Monastir.

Terrain objet de la vente :

- Il s'agit du Lot de terrain Nu Non Bâti, d'une Contenance de 1412 m² de Titre foncier n°13795 Monastir, d'une Contenance totale de (5093) m², situé dans la Zone Communale de Zaouiet Kontech, Comprise dans le Plan d'aménagement, objet du Lotissement appliqué sur la Parcelle Cadastrale n°29 Secteur «C» Zaouiet Monastir, lotissement Approuvé par La Commune sise nommée et le ministère des travaux Publiques Direction de Monastir.

- Le lot objet de la présente vente aux enchères est ainsi délimité :

Sud : Riverain Inconnu.

Est : Fatma Kabboudi et des Inconnus (avec des Lots Séparés).

Nord : Bouraoui Chtioui et Hassine Dali (avec des Lots Séparés).

Ouest : Salem Chaieb.

Mise à prix : le prix de 1412 m² est fixé à deux cent onze mille huit cent dinars (211800.000 d) après la réduction de 40% plus les frais de première adjudication qui est égale à mille six cent neuf dinars et quatre cent soixante et trois millièmes (1609.463 d).

Date et lieu de l'adjudication : elle aura lieu le mercredi 3 avril 2024, au tribunal de première instance de Monastir, à partir de 9 H et suivant à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance, au palais de justice de Monastir.

Visite de terrain et consultation du cahier des charges : Pour plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir et l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben El Bhouri, Houmet Trabelssia, Monastir.

2024S00300VEPA1

Vente de navire maritime aux enchères publiques

Etude Maître Radhouane El Ayba

Avocat

10, Rue du Lac Victoria, Imm. Lac des Cygnes Tour B, App. 2, 1er étage, Les Berges du Lac - Tunis

Tél : +216.71.963.685/71.964.953

Fax : +216.71.965.218

La vente aura lieu le lundi 15/4/2024 à partir de 9 h au tribunal de première instance de Mahdia l'adjudication sous -mentionnée.

Partie poursuivante : la banque nationale Agricole inscrite sous le n°123L à Tunis, en la personne de son représentant légal dont le siège social est sis à rue Hédi Nouira Tunis.

L'Avocat poursuivant : Maître Radhouane Elaiba rue Lac victoria - Immeuble Lac des Cygnes tour B 1er Etage - les Berges du Lac.

Partie saisie : 1- Mohamed ben Ali Louhichi, demeurant au 49 rue Ibn Khaldoun Ksour Essef ainsi à l'impasse sur la route Sfax Ksour Essef.

2- Fathi Ben Ali Louhichi, demeurant au 49 rue Ibn Khaldoun Ksour Essef ainsi à l'impasse sur la route Sfax Ksour Essef.

Le Titre Inscrit : le contrat de prêt hypothécaire enregistré le 12/3/2001 quittance n°M005384 enregistrement n°01900424 consolidé par une hypothèque sur le navire "Mohamed Ali" immatriculé sous le numéro MA941".

Le navire soumis à l'adjudication : le navire dénommé "Mohamed Ali" revenant à la partie saisie immatriculé au quartier maritime de Mahdia sous le numéro MA941 de nationalité Tunisienne longueur 6.37 m, largeur 27.2 m, profondeur 3.14 m, poids 110.49 T, d'un moteur de marque baudouin puissance 660 n° de série 5751284 se trouvant actuellement au port maritime de Mahdia.

Mise à prix : sept cent cinquante mille dinars (750.000,000).

Date et lieu de l'adjudication : le 15/4/2024 à 9 h devant le tribunal de première instance de Mahdia, n° d'affaire 1982.

La visite des lieux : Tous les jours au ports de Chebba et pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant Maître Radhouane Elaiba.

2024400493VEPA1

Vente de navire maritime aux enchères publiques

Etude Maître Radhouane El Ayba

Avocat

10, Rue du Lac Victoria, Imm. Lac des Cygnes Tour S, App. 2, 1er étage, Les Berges du Lac - Tunis

Tél : +216.71.963.685/71.964.953

Fax : +216.71.965.218

MF : 000/PA/610101/Z

Aura lieu le lundi 8/4/2024 à partir de 9 h au tribunal de première instance de Mahdia l'adjudication sous-mentionnée.

Partie poursuivante : la banque nationale Agricole n°123L à Tunis, en la personne de son représentant légal dont le siège social est sis à rue Hédi Nouira Tunis.

L'Avocat poursuivant : Maître Radhouane Elaiba rue Lac victoria - Immeuble Lac des Cygnes tour B 1er Etage - les Berges du Lac.

Partie saisie : 1- Rafik ben Salem Chouchen, 77%, demeurant à l'Av Kuweit impasse 1 echebba, domicilié chez son avocate Mtre Olfa Hachicha ayant son bureau à l'Av la terre résidence Malek immeuble B App 3 2ème étage centre urbain nord.

2- Majed Jalouli 23%, demeurant à rue sidi Abdelouaheb echeba,

Le Titre Inscrit : le contrat de prêt hypothécaire signé le 14/12/2015 et enregistré le 15/12/2015 quittance n°35031 enregistrement n°15601059, consolidé par une hypothèque sur le navire "chouayeb" immatriculé sous le numéro SF2533".

Le navire soumis à l'adjudication : le navire dénommé "chouayeb" revenant à la partie saisie immatriculé au quartier maritime de Sfax sous le numéro SF2533 de nationalité Tunisienne, longueur 24.88m, largeur 6.32 m, profondeur 2.95 m, poids 88.78 T, d'un moteur de marque boudwane, puissance 500 se trouvant actuellement au port maritime de Chebba.

Mise à prix : un million de dinars (1.000.000,000 d).

Date et lieu de l'adjudication : Lundi le 8/4/2024 à 9 h devant le tribunal de première instance de Mahdia, n° d'affaire 1978.

La visite des lieux : Tous les jours au port de Chebba et pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant Maître Radhouane Elaiba.

2024400494VEPA1

Adjudication d'un immeuble non immatriculé

Etude et Avocat poursuivant : Maître Bouzaiene Houcine Avocat à la cour de cassation Immeuble El Mafez - Place du marché Siliana.

Partie poursuivante : Saadawi Ezzedine - Walid - Fawzi - Adel - Ines - Souad - Mounira - Kesraoui - Kafia Jbeli domicilié à cité Salah Siliana - Tarhouni Nabil, domicilié à Gabel Siliana.

Contre : Anis Kesraoui. Domicilié à cité Salah Siliana.

Désignation de l'immeuble :

1- Immeuble non immatriculé situé à cité Salah Siliana superficie 64 m².

2- Local commercial rue estiklel Siliana superficie 30 m².

La Mise à prix : cent cinquante mille dinars (150000D).

La date de l'adjudication : Le mardi 02 avril 2024 (02/4/2024) à partir de 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour du 8h du matin à 18h.

Les étrangers ne peuvent pas participer qu'après, l'obtention de l'autorisation du gouverneur de Siliana.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un Avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consignés au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présentées à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2024400500VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres de cession de la société

RESIDENCE OASIS

I.U : 0626243V

Dans le cadre du jugement n°26499 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 5 octobre 2010, il a été décidé la cession de la société RESIDENCE OASIS en lot unique, et par la suite, le contrôleur d'exécution Maître Heni Chokri son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth étage 3 bureau A 1001 Tunis tél 71 331 411 annonce l'ouverture d'appel d'offre pour la cession de la société RESIDENCE OASIS en lot unique avec toutes ses propriétés composées par les constructions et le terrain dont une superficie de 2597 m² titre foncier n°12706 Ariana nommé «OASIS» sise à division MAAREF n°1 rue des oranges Manouba Tunis.

Les personnes souhaitant participer, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du contrôleur d'exécution en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable avec l'acceptation de toutes ses clauses et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 21/3/2024.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Assahafa et La Presse en date du 27/02/2024.

2024T00228VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire pour la société ARTAGRI

Société anonyme

Siège social : Avenue Taher bin Ammar n°17 résidence essaada 10 app3 Manar2

M.F : D0940271

En vertu de la décision délivrée le 30/11/2023 par le tribunal de Première Instance de Tunis concernant le dossier 951, il a été décidé le déclenchement des procédures de règlement judiciaire et l'ouverture d'une première période d'observation au profit de la société «ARTAGRI» et la nomination de madame Linda Said juge-commissaire et Maître Ezzeddine Anis, administrateur judiciaire sur la société.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite, soit directement contre décharge à son bureau sis au 31, avenue de la liberté Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 Bab Souika Tunis.

2024400489VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société" DEVFUTUR"

SARL - R.C : B2456462008

MF : 1062602W

Siège social : 42 Rue Hédi Chakir Tunis

En vertu du jugement n°917 rendu par le Tribunal de Première Instance

Tunis le 18/10/2023, il a été déclaré la faillite de la société DEVFUTUR avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé madame Rim Mouhamed entant que Juge commissaire et Monsieur Ezzeddine Anis entant que syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi et de faire enregistrer et insérer ce jugement au registre de commerce de la société faillie.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite, soit directement contre décharge à son bureau sis au 31, avenue de la liberté Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 Bab Souika Tunis.

2024400490VEPA2

Jugement déclaratif de faillite SA : " KTS"

SARL - R.C : B158662002

MF : 0817725W

Siège social : Rue Kemal Atatürk n°68 Beb Bhar Tunis

En vertu du jugement n°44518 rendu par le Tribunal de Première Instance Tunis le 19/10/2023, il a été déclaré la faillite de la société KTS avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé madame Nissrin ben Hafaied entant que Juge commissaire et Monsieur Ezzeddine Anis entant que syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi et de faire enregistrer et insérer ce jugement au registre de commerce de la société faillie.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite, soit directement contre décharge à son bureau sis au 31, avenue de la liberté Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 Bab Souika Tunis.

2024400491VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société : "Monde du livre"

MF : 425550L

Siège social : N°39, route de Naplouse, Tunisie

En vertu du jugement n°909 rendu par le Tribunal de Première Instance Tunis le 19/10/2023, il a été déclaré la faillite de la société Monde du livre avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé madame Nissrin ben Hafaied entant que Juge commissaire et Monsieur Ezzeddine Anis entant que syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi et de faire enregistrer et insérer ce jugement au registre de commerce de la société faillie.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite, soit directement contre décharge à son bureau sis au 31, avenue de la Liberté Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 Bab Souika Tunis.

2024400492VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21

Régime agricole n°414083-87

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole RAOUDHA sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis pour le vendredi 29 mars 2024 à 8 H 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation des résultats ;

7) Ratification de la cooptation de deux Administrateurs ;

8) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à

l'assemblée seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter au siège de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R00531SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21

Régime agricole n°414083-87

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole RAOUDHA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis pour le vendredi 29 mars 2024 à 8 H 45, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Continuité de l'activité de la société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ;

2/ Augmentation du capital en numéraire pour un montant de 8.000.000 Dinars ;

3/ Modification de l'article 6 des statuts ;

4/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R00532SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES CLINIQUE LA CONCORDE

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F : 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 30 Avril 2024 à 10 heures au siège social cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour à savoir :

- Révision de la procédure d'augmentation du capital, objet de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 septembre 2019.
- Révision de la procédure d'augmentation du capital, objet de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01 avril 2020.
- Vote pour la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.
- Mise à jour de l'article 6 du statut de la société.
- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2024434629 en date du 4/3/2024.

2024S00301SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M/000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°49 daté du 28 Février 2024, et du récépissé de dépôt de convocation à l'AGO enregistré au RNE sous le numéro 2024436749 daté du 4/3/2024, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire n°18 le mardi 02 Avril 2024 à 11 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2022 ;
2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;
3. Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2022 ;
4. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2022 ;
5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;
6. Approbation des opérations de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales ;
7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;
8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025 ;
9. Désignation des administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025 ;
10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024S00302SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN SAUDI BANK

S.A au capital de 100.000.000 D

Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis

MF : 0013026E

Le Conseil d'Administration de TUNISIAN SAUDI BANK invite tous les actionnaires de la banque à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le jeudi 28 mars 2024 à 10h au siège de la Banque et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de T.S.B relatif à l'exercice 2022,

2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2022,

3- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

4- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

5- Approbation des états financiers consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice 2022,

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2022,

7- Affectation des résultats 2022,

8- Fixation des Jetons de présence, indemnités des membres du Conseil d'Administration,

9- Approbation pour la nomination de quatre membres au Conseil d'Administration,

10- Renouvellement ou nomination d'un membre du Conseil d'Administration pour les années 2023-2024 et 2025,

11- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025.

2024400486SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIAN SAUDI BANK

S.A au capital de 100.000.000 D

Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis

MF : 0013026E

Le Conseil d'Administration de TUNISIAN SAUDI BANK invite tous les actionnaires de la banque à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le jeudi 28 mars 2024 à 11 h au siège de la Banque et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital de la banque.

2024400487SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26 Mars 2024

GREEN HILL RESORTS (S.A)

Société anonyme

Au capital de 10 020 000 DT

Siège social : Bni M'tir Fernana Gouvernorat de Jendouba

RC : B14157192010

MF : 1167055T AM 000

Les actionnaires de la société GREEN HILL RESORTS (S.A) sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 20 mars 2024 à 11 H, au siège social CDC gestion à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Approbation de l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la Loi.

2024400488SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Les héritiers de Mohsen Ben Youssef Al-Aswad, ainsi que sa veuve Latifa Bint Abdelkader Ben Ali, titulaire de la carte d'identité nationale n°00766255, et ses fils Mehdi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08712553, et Elias, titulaire de la carte d'identité nationale n°08712552, annoncent la perte du titre de propriété numéro 51964/15 daté du 02 juin 2016, relatif à la propriété de leur défunt, immeuble situé dans le cadastre 93458 à Monastir, dépendant de la délégation de Sidi Ameur, gouvernorat de Monastir.

Le présent avis a été inséré au journal Echourouk du 28/2/2024.

2024S00298DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Slah Ben Mohamed Ben Mohamed Rouini titulaire de la CIN n°02017000, déclare la perte de l'acte de propriété n°3049, objet du titre foncier n°41579 Kairouan sis à Imadet Dhriaat délégation Sbikha, Gouvernorat de Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale Dar Al Jamiia Kairouan sous n°6/800 le 24/02/2024

2024S00299DIVD2

Avis

Mongi ben Ali Fki déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain avec 2487m² situé à Sfax route sidi Manssour K 4 provenant par acte d'achat du 10/8/1971 enregistré le 29/11/1971 n°184 par les deux notaires Mohamed Karray et Mahmoud Mziou.

Il entend extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une proposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 j.

2024X00274DIVD2

Perte

Mr Chalgoum Abdelatif CIN n°01311949 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 3/5/2011 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'il a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00275DIVD2

Rectificatifs

Rectification

L'annonce numéro 2024 X 00224 FCCC2 publiée au journal officiel de la République Tunisienne numéro 25 du 27-02-2024 ; s'écrit «exploité dans le local demeurant à la route Menzel Chaker km 2 Sfax» Au lieu de «exploité dans le local demeurant à la route de Gabès km 2 Sfax»

Et le reste sans changement.

2024X00272RECZ9

Rectification

En rectification de la publication n°2024400343VEPA2 au JORT n°23 du 21/02/2024 page 382 lire en vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 3/01/2024 au lieu de 01/3/2024, et le reste sans changement.

2024400502RECZ9